

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LA NEUVILLE LES LURE

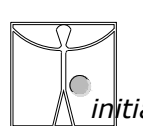
Document graphique  
Ensemble de la commune au 1 / 6 000 ème

Pièce n° 4.2.9

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

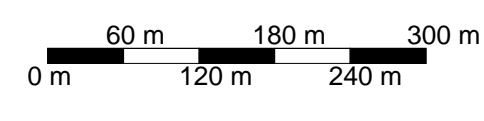
Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 06.06.2016  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement



Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL  
Tel : 03.84.75.48.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initial@orange.fr

Agence de Besançon  
Tél : 03.81.83.53.29 - initial@orange.fr



\*Origine cadastre (C) - DGFiP - Droits de l'Etat réservés - 2012  
Plan cadastral actualisé en avril 2016

## Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

### ZONES A URBANISER

**1AUX** Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'activités économiques.

**1AUXr** Secteur de la zone 1AUX en lien avec la ZAC AREMIS.

### ZONES AGRICOLES

**A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

**Ai** Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations.

**An** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).

**Ani** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux et soumis à des risques d'inondation.

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

**N** Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

**Nr** Secteur de la zone N en lien avec la ZAC AREMIS

**Nri** Secteur de la zone N en lien avec la ZAC AREMIS et soumis à des risques d'inondations

**Ng** Secteur de la zone N lié aux activités d'exploitations des matériaux alluvionnaires.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

■ Exploitations agricoles.

■ Emplacements réservés et numéro d'opération.

### Secteurs concernés par des risques et nuisances

● Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

### Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger

■ Cours d'eau, plans d'eau.

■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
9.1	Elargissement de voirie	Commune	1017 m <sup>2</sup>
9.2	Elargissement de voirie	Commune	695 m <sup>2</sup>

